

# Formulaire d'adhésion 2014

Club Mars Inc. C.P. 82010 Lachenaie, Qc J6X 4B2

Écrivez lisiblement en lettres moulées; remplissez tous les champs.

Nom :	om : Prénom :		Date de naissance (jj/mm/aa) :					
Adresse :			App #					
Ville :		Prov :		Code postal	:			
él. rés Tél. cell			No. MAAC	:	( <u>Inclure un</u>	(Inclure une copie)		
Adresse de courriel :								
<u><b>Publier</b></u> No. Tél sur le site We	eb Oui : Non	: Publier	r_adresse de c	ourriel sur le sit	e Web Oui :	Non :		
<u>Je suis</u> :								
Nouveau membre : M	eau membre : Membre réabonné : Membre à			vie : Étudiant p			_	
Membre depuis :	(Donnez l'anné	e de votre première	adhésion)					
Je désire être instructeur	Oui : Nor	1:						
Si <u>oui,</u> encerclez vos disponi	bilités : Lun	Mar Mer Jeu	Vend Sam	Dim				
Je suis Membre avion :	Membre	hélico* :	je possède i	nes « ailes » _	mes « p	oales »		
*Membership hélicoptère limité à 2	25							
<u>Fréquences radio</u> (72.XXX	mhz ou 2.4 Gl	ız)						
1.	2.		3.			4.		
5.	6.		7.			8.		
Frais d'adhésion								
Catégories		Frais d'adhésion				Total		
Nouveau membre (18 ans et	plus)	175 \$						
Nouveau membre (17 ans et moins)		100 \$						
*Renouvellement (18 ans et plus)		125 \$						
*Renouvellement (17 ans et moins)		50 \$						
*Renouvellement après le 30 avril (retard)		Frais de renouvellement plus 50 \$						
Crand total								
Le club se réserve le droit de refuse Signature du requérant :								
Signature du tuteur (si 17 an	s et moins) :			Date : _				

<u>Verso important</u>: <u>Lisez attentivement le verso et apposez votre signature</u>. <u>Résumé des règlements</u>

# 101 TERRAIN ET INSTALLATIONS

BARRIÈRE Chaque membre est tenu de barrer le cadenas de la barrière derrière lui en entrant et en sortant du terrain.

CLÉ Le remboursement du dépôt de la clé se fait seulement en personne; celle-ci doit avoir en main sa dernière carte de membre. La

demande doit se faire au maximum 12 mois suivant l'expiration de sa dernière carte de membre.

PROPRETÉ Chaque membre est tenu de respecter les installations et la propreté du terrain.

ANIMAUX Les animaux doivent être tenus en laisse, en tout temps.

FEUX Aucun membre ne peut faire de feu à ciel ouvert au terrain.

INTERDITS Aucun membre ne peut avoir en sa possession : armes à feux, feux d'artifices, explosifs.

### 102 RÈGLES DE VOL

HÉLICES ET PALES Aucune hélice ou pale doit être : métallique, réparée ou collée, de fabrication domestique.

APPAREILS EN VOL Maximum de deux hélicoptères et de cinq avions en vol simultanément.

CONTACT VISUEL Maintenir le contact visuel avec le modèle téléguidé. Vol à la caméra avec un copilote.

POSTE DE PILOTAGE Interdit d'utiliser cellulaire, pagette, appareil sonore, appareil radio-fréquence.

Les PRIORITÉS sont dans l'ordre : «Dead-Stick», «Atterrissage», «Décollage», «Vol 3D».

DÉFINITIONS Postes de pilotage, puits, héliport, piste d'envoi, postes de démarrage (avion à essence), etc...

TEMPS DE VOL 20 minutes maximum durant la semaine et 10 minutes les fins de semaine et les jours de fête.

«LOW PASS» Situé du centre vers l'extérieur de la piste.

## **103 ÉMETTEURS**

FRÉQUENCES AUTORISÉES Plage de 72 Mhz et le 2,4 Ghz.

CARTE DE FRÉQUENCE Doit être placée sur le tableau de fréquences pour piloter un modèle.

TEST DE PORTÉE Vérifier la portée du transmetteur pour un nouveau modèle.

### 104 SÉCURITÉ ET PILOTES

SÉCURITÉ Respect des règles de sécurité et adopter un comportement sécuritaire.

COMPÉTENCE DES PILOTES Niveaux: «Élève-Pilote», «Pilote», «Instructeur».

105 NOUVEAUX MEMBRES Doivent disposer du niveau de «pilote» pour piloter un modèle téléguidé.

**106 PREMIER VOL D'UN MODÈLE** Le modèle doit être vérifié et les autres membres doivent être avertis.

**107 PILOTE VISITEUR** Doit être assuré et ne peut être invité qu'une seule fois pendant l'année.

**108 JEUNES PILOTES** Pilote junior (8-11 ans), Pilote adolescent (12-17 ans).

109 ASSURANCES Chaque membre doit être assuré par le MAAC et en fournir une preuve pour obtenir sa carte de

membre.

110 ACTIVITÉS COMMERCIALES Doivent être autorisées par le conseil d'administration.

111 DOMMAGES Règlements concernant les dommages et les responsabilités des membres.

112 VIOLENCES, MENACES Aucune menace, intimidation, violence verbale ou violence physique n'est tolérée.

Résumé à titre informatif seulement. Le texte complet dispose de la valeur légale. Je reconnais avoir lu et compris le résumé des règlements;

Signature du membre:	
Date:	

Important: Avez-vous rempli et signé le document intitulé "Formulaire de vote par procuration" qui vous a été remis? Ce document est essentiel afin que vous, membre du Club MARS, sovez représenté lors des réunions du MAAC.